

Affaire Orabank

Le gouvernement fustige et sanctionne !

Jonas OSSOMBEY
Libreville/Gabon

Le Porte-parole du gouvernement, Alain-Claude Bille-By-Nze, a annoncé, hier, au cours de sa traditionnelle conférence de presse, des sanctions à l'encontre de certains responsables de la police à l'origine d'une descente musclée, en début de semaine, au siège social de la structure bancaire, Orabank. Le membre du gouvernement a entre autres décliné le programme du dialogue national devant ouvrir ses travaux le 28 mars prochain.

LA descente musclée d'une escouade de la police nationale au siège de Orabank, en début de semaine, ne restera pas impunie. Hier, au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, le Porte-parole du gouvernement, Alain-Claude Bille-By-Nze, a condamné l'acte

posé, tout comme il a annoncé des sanctions à l'encontre de certains responsables de police nationale.

«Le 14 mars dernier, certains actes de violences ont été commis sur les responsables d'Orabank, alors que cela n'était pas nécessaire», a déclaré le membre du gouvernement. Avant de préciser que ces actes tombent, selon les responsables du ministère de la Justice, sous le coup des dispositions de l'article 139 du Code pénal et entraînent, à l'encontre de l'huissier concerné, une faute disciplinaire, au sens des articles 16 et 17 de la loi n°11/70 du 17 décembre 1970 des huissiers de justice.

Le ministre d'Etat, en charge de la Communication et de l'Économie numérique, citant les autorités de l'avenue de Cointet, a souligné que l'exécution de cette réquisition de la force pu-

blique faisait «apparaître d'autres irrégularités notamment l'interpellation du responsable d'une agence Orabank». Toute chose qui, selon lui, est «inacceptable dans un État de droit».

Dans la foulée, il a annoncé les mesures disciplinaires à l'endroit de certains responsables de la police nationale. Notamment la suspension de fonction du directeur de la Sécurité publique de la Préfecture de police de Libreville, du commandant de compagnie et du chef des Opérations. Ainsi que la mise aux arrêts des agents de police commis le jour même à l'agence Orabank.

Par ailleurs, cette sortie devant les médias a également permis à Alain-Claude Bille-By-Nze, de donner le programme officiel du Dialogue national qui s'ouvre le 28 mars 2017. L'on notera principalement que les travaux vont se dérouler en



Photo : Bunny Claude

Le gouvernement, à travers son porte-parole, Alain-Claude Bille-By-Nze, s'est montré ferme après la perquisition au siège d'Orabank.

en la saluant, il a estimé que la décision de la Cour constitutionnelle sur la situation des anciens ministres incarcérés est une «victoire à célébrer dans un climat où toute action menée par les autorités est désormais considérée comme règlement de compte ou autre». Preuve, a-t-il insisté, qu'il ne s'agit que de faire respecter la justice en démontrant que «nul n'est au dessus de la loi».

Le déplacement du chef du gouvernement à Genève (Suisse) et à Paris (France), pour prendre part au CEO Forum et discuter avec les responsables du Medef, la présentation des Lettres de créance des nouveaux ambassadeurs, et la présence d'une délégation gabonaise à la passation de charges à l'Union africaine (UA) étaient les autres sujets à l'ordre du jour de l'échange du Porte-parole du gouvernement avec la presse.

deux phases. La première, celle dite «citoyenne» et qui concerne les acteurs de la société civile, débute le 29 mars pour s'achever le 06 avril. Puis du 11 avril au 03 mai, le tour reviendra aux politiques d'ouvrir la «phase politique». La cérémonie de clôture est, quant à elle, prévue pour le 10 mai 2017. Ces discussions, dans leur ensemble, devront donc s'étendre sur plus d'un mois.

Abordant l'épineuse ques-

tion de l'Éducation nationale, le ministre d'Etat a fait état de la mise en place d'une commission consacrée, lors d'une réunion interministérielle. Placée sous l'autorité du Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, ladite commission a pour objet l'examen des problèmes sociaux du secteur en cause. «A ce titre, elle procédera à l'état des lieux de la situation et proposera des solutions», a-t-il garanti. Sur un tout autre plan, tout

Vie des partis/PDG

L'UJPDG fustige la duplicité des associations

O. N.
Libreville/Gabon

Revenant sur la dernière Présidentielle, le secrétaire général adjoint du Parti démocratique gabonais (PDG), par ailleurs coordonnateur de l'Union des jeunes dudit parti (UJPDG), Vivien Amos Pea Makaga, n'a pas manqué de dénoncer le comportement des nombreuses entités associatives créées dans la foulée dudit scrutin. Lesquelles selon lui, au lieu de renforcer le travail de l'UJPDG sur le terrain, l'ont plutôt combattue.

LA célébration, le weekend dernier, du 49e anniversaire du Parti démocratique gabonais (PDG) aura été le cadre choisi par plusieurs responsables dudit parti pour aborder divers sujets liés au fonctionnement de leur formation politique. Parmi les intervenants à ces retrouvailles pdgistes, le secrétaire général adjoint, Vivien Amos Pea Makaga, par ailleurs coordonnateur

de l'Union des jeunes du PDG (UJPDG).

De son allocution on peut retenir deux messages forts : les félicitations d'usage au président du parti, Ali Bongo Ondimba, pour sa réélection à la tête du Gabon, et la satisfaction des jeunes quant à leur participation au dialogue national prochain. Le premier message concerne les enseignements tirés de la Présidentielle du 27 août 2016. Le second, sur l'interpellation des jeunes au chef de l'Etat quant à leur droit à l'école.

Sur le premier point, Pea Makaga a particulièrement fustigé le comportement des structures associatives créées dans la foulée de la campagne électorale aux fins de magnifier auprès des électeurs, disaient leurs promoteurs respectifs, l'action du président Ali Bongo Ondimba. «Souvenons-nous par exemple, a rappelé le coordonnateur de l'UJPDG, de ces nombreuses associations montées avec une rapidité fulgurante qui se sont lancées sur les terres du PDG. Fragilisant hélas ses pères et son ancrage terri-

toriale».

Selon lui, «ces associations mercenaires devenues concurrentielles plutôt que complémentaires au parti, ont revendiqué des milliers d'adhérents au bénéfice d'Ali Bongo Ondimba. Alors qu'elles prétendaient assurer le relais de notre parti et le renforcer sur le terrain, elles l'ont plutôt combattu avec acharnement, parfois avec le soutien idéologique et financier de nos propres camarades». Un comportement d'ailleurs condamné également en son temps par le secrétaire général du PDG...

Aussi, tout en les appelant à la «confession et à la repentance», l'orateur a lancé cette invite aux «filous» du PDG. «Battons-nous pour renforcer le parti au lieu de l'affaiblir davantage ; pour le soutenir au lieu de l'humilier en permanence ; pour l'illuminer au lieu d'éteindre sa flamme ; pour que son directoire soit respecté et non snobé ; méprisé et humilié en permanence par de nouveaux croyants...», a souhaité Vivien Amos Pea Makaga.

Sur le second message, on rappellera tout simple-

ment ce message "de l'ensemble des élèves" dont le coordonnateur de l'UJPDG était porteur : «Monsieur le président de la République, aidez-nous à protéger notre

avenir en sauvant notre scolarité, car si l'Éducation est un droit, éduquer est avant tout un devoir ! Aidez-nous à reprendre le chemin de l'École».

Rappelons que l'école tourne au ralenti depuis le début de l'année scolaire, suite à une grève des syndicats de l'Éducation nationale.

Communiqué du ministère de l'Intérieur

Ayant appelé à une grève illimitée, depuis le 12 octobre 2016, la Convention nationale des syndicats du secteur Éducation (Conasysed) s'est trouvée, par nombre de ses adhérents, impliquée dans plusieurs actions de :

- Trouble à l'ordre public ;
- Entrave à la liberté de travail ;
- Violences et voie de fait.

Aussi, sur saisine du ministère de l'Éducation nationale à l'effet d'interdire des activités de la Conasysed, le ministre de l'Intérieur a, par arrêté N°006/MIPDDL en date de ce jour, formalisé cette in-

terdiction.

Ainsi, l'article 2 de cet arrêté stipule : les activités de la Conasysed sont interdites.

Article 3 : Il est, à compter de ce jour, fait défense à toute personne de s'exprimer au nom de la Convention des syndicats du secteur Éducation interdite.

Fait à Libreville, le 17 mars 2017
Le ministre de l'Intérieur
P.O Le Conseiller en Communication
Jean-Eric Nziengu Mangala



ECIG

www.ecig-gabon.com
ecig.gabon@gmail.com

OFFRE SPECIALE
DU 15 FEVRIER 2017
AU 30 AVRIL 2017



-25%
de Remise pour
autres quantités

3 Pneus Achetés = 1 GRATUIT



PNEUS DU GROUPE
Continental

Nos points de ventes

Z.I. OLOUMI (face FOPI entrée BERNABE) ouvert du lundi au samedi:
+241 01 74 30 06 / 06 25 98 64 / 07 05 31 05 / 02 45 35 45
OKALA (BALLON D'OR) ouvert 7/7 jrs : +241 04 84 08 00 / 06 00 82 00